DFPC
Direction de la Formation Professionnelle Continue

DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DEMARCHE VAE

Type de prise en charge souhaitée :

☐ Frais d'accompagnement VAE et de validation
☐ Frais de visioconférence pour un entretien de jury VAE
☐ Frais de transport
☐ Frais de séjour

Identification du candidat :

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom : ..... Nom de jeune fille : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

BP : ..... Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

Inscription en tant que demandeur d'emploi

Inscrit comme demandeur d'emploi auprès de :
☐ Direction de l'Emploi et du Logement (DEL - Province Sud)
☐ CAP Emploi
☐ EPEFIP

depuis le : .....

Projet VAE

Certificateur : .....

Niveau : ..... Intitulé : .....

Date de recevabilité : ..... Jury : ☐ Nouvelle-Calédonie ☐ Autre à préciser : .....

Documents à fournir obligatoirement pour toute demande :

- Pièce d'identité en cours de validité
- Attestation de pointage (3 derniers mois) demandeur d'emploi
- Photocopie de la recevabilité

Prise en charge des frais d'accompagnement et de validation

Nom du prestataire : .....

Nombre d'heures : ..... Coût de la prestation : .....

Document à fournir :

- Devis d'accompagnement ou d'organisation d'une session d'examen détaillé

Prise en charge des frais de transport et de séjour

Joindre obligatoirement la convocation à l'entretien du jury VAE

Date de jury : ..... Lieu d'examen : .....

Moyen de transport :

En Nouvelle-Calédonie :

☐ Véhicule personnel[1]
☐ Transport en commun[2]
☐ Avion[3]

Hors Nouvelle-Calédonie :

☐ Avion[2 3]
☐ Transport en commun[2]
☐ Train[2]

Autre frais :

☐ Hébergement[4] ☐ Repas[4]

Prise en charge des frais de visioconférence

Document à fournir :

- Convocation à l'entretien du jury VAE
- Devis d'une visioconférence

A....., le .....

Signature du demandeur

Nota : Le candidat devra transmettre à la DFPC tout document de l'autorité certificatrice l'informant de la décision du jury, soit au préalable de sa demande de remboursement des frais engagés, ou au plus tard, 3 mois après la date de la session d'examen.
En l'absence de ce document, le candidat sera dans l'obligation de reverser la totalité des sommes versées à la Nouvelle-Calédonie.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie dans le but d'instruire les demandes de prise en charge VAE des demandeurs d'emploi.
Les données collectées seront communiquées aux services instructeurs de la DFPC. Ces données seront conservées 5 ans et seront anonymisées après ce délai. Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant à la DFPC - BP M2 - 98849 NOUMÉA Cedex - Courriel : dfpc.certification@gouv.nc"
Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et l'exercice de vos droits, une notice est à votre disposition sur https://dfpc.gouv.nc/politique-de-confidentialite-des-donnee.

[1] **Remboursement des frais kilométrique, joindre** : copie du permis de conduire, copie de la carte grise, attestation d'assurance à votre nom, formulaire « état des sommes dues » dûment rempli (en annexe) et un RIB à votre nom
[2] **Remboursement sur justificatifs, joindre** : justificatifs de transport (originaux de billets ou souche, facture acquittée), originaux des cartes d'embarquement, formulaire « état des sommes dues » dûment rempli (en annexe) et un RIB à votre nom
[3] **Joindre** : passeport en cours de validité (plus de 6 mois)
[4] **Remboursement sur indemnités forfaitaires, joindre** : convocation au jury VAE, formulaire « état des sommes dues » dûment rempli (en annexe) et un RIB à votre nom